



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : ENFANCE JEUNESSE – Acquisition foncière pour construction crèche Zébulon  N° 2025-2
--	---

**Présents (41) :** PICHON Evelyne, MOUINIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Absents (15) :** PUCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

**Procurations (6) :**  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
MIR André à AIZIER Philippe  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel  
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> octobre 2024 n°2024-91B, par laquelle avait été approuvé le plan de financement DETR 2025 pour l'acquisition d'un terrain susceptible d'accueillir la crèche Zébulon à Adervielle-Pouchergues.

Monsieur le Président propose, après échanges avec le propriétaire, Monsieur Patrick SOUERES, un accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la parcelle A161 :

- Pour une surface de 1000m<sup>2</sup>, surface nécessaire donnée par le maître d'œuvre pour la réalisation du projet ;
- Au prix de 120€/ m<sup>2</sup>.

Les conjoints Carrot, propriétaires des parcelles A162 et A163 se sont engagés à céder à la commune l'emprise d'une future voie d'une surface d'environ 360m<sup>2</sup>, nécessaire à desservir cette zone.


Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le principe d'acquisition foncière de 1000m<sup>2</sup> sur la parcelle A161 appartenant à M. Soueres sur la commune d'Adervielle-Pouchergues au prix de 120€/m<sup>2</sup> soit un total de 120 000€, sous réserve de la cession par les consorts Carrot, de l'emprise de la future voie à la commune d'Adervielle-Pouchergues ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château Ségure  
2, avenue Calamun  
65240 ARREAU